

Le département des Ardennes est un territoire riche de paysages naturels, ruraux et urbains. Ceux-ci font partie intégrante de notre patrimoine commun. Malheureusement on constate parfois une dégradation de cet environnement exceptionnel : zones pavillonnaires mal intégrées, mitage par des constructions au coup par coup sans cohérence d'ensemble...



Une urbanisation sans rapport avec son contexte.

Un étalement aux multiples conséquences :

- **économiques** : augmentation des coûts des réseaux, des transports, des collectes de déchets.
- **environnementales** : destruction des écosystèmes, dégradation des paysages, gaspillage des terres agricoles.
- **culturelles et sociales** : dispersion et banalisation de l'habitat, disparition des liens sociaux et de la culture locale.



Notre territoire n'est pas un bien de consommation illimité... L'impact de l'étalement urbain est immédiat et irréversible : tous les cinq ans, une surface équivalente à un département français est urbanisée !

Aménageurs publics ou privés, maîtres d'ouvrage, collectivités, notre territoire est une richesse qu'il convient d'utiliser de façon économe et rationnelle.

Quelles méthodes ? Quels outils ?

Les documents d'urbanisme

La mise en place d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'une carte communale permet de fixer des objectifs environnementaux concrets et pertinents.

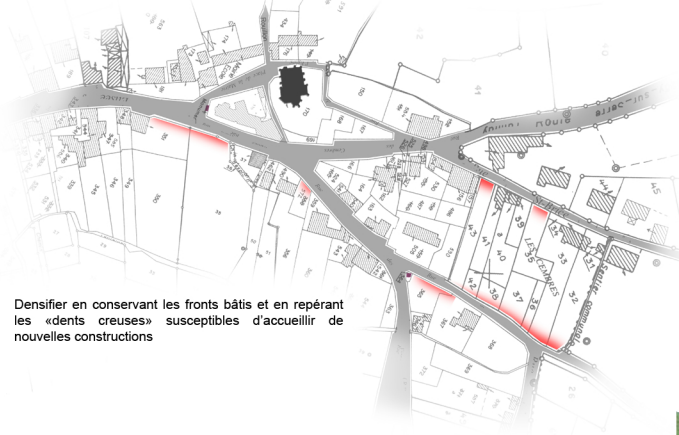
Bien choisir un bureau d'études comportant des compétences en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage, contribue à la qualité du projet.

Une réflexion menée à l'échelle intercommunale assure une cohérence des réseaux (transports, voirie, électricité, ...) et limite l'expansion incontrôlée du bâti.

- Le choix d'un secteur d'extension doit se faire au-delà de simples opportunités foncières. Il s'agit de prendre en compte l'impact sur le paysage, la topographie, les vues et orientations, la desserte du secteur, ...

Plusieurs moyens d'action

- **Promouvoir la mixité des fonctions et la diversité de l'offre de logement.**
- **Réaffecter les friches ou « dents creuses »** dans le tissu existant pour limiter la consommation d'espace.
- **Promouvoir une forme de bâti compacte**



Densifier en conservant les fronts bâtis et en repérant les « dents creuses » susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions

- **Préserver le paysage et les écosystèmes**
- **Limiter l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser**
- **Etre attentif à la forme du parcellaire** et son équilibre avec la topographie, l'environnement, ...



Nous sommes responsables de la transmission aux générations futures des qualités et des richesses de notre territoire.

- D**ensifier les tissus bâtis pour éviter l'étalement urbain
- U**tiliser le territoire de manière économe et rationnelle
- R**éhabiliter et transmettre le patrimoine en lui donnant un usage
- A**nticiper et maîtriser les coûts d'extension et d'entretien
- B**âtir tout en offrant une mixité des fonctions
- L**imiter l'expansion au détriment des paysages et des écosystèmes
- E**ncourager une réflexion à plus large échelle de l'utilisation du territoire

